

Envoyé en préfecture le 01/06/2023

Reçu en préfecture le 01/06/2023

Publié le

ID : 074-217400852-20230525-DEL202365-DE

S²LO

Adm74

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

Le référent déontologue des élus

Désignation avant le 1er juin 2023

Avec la loi 3DS, il est prévu que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local (art. L1111-1-1 CGCT).

Un décret et un arrêté ministériel du 6 décembre 2022 précisent les modalités de désignation obligatoire, par chaque collectivité locale (commune, EPCI et syndicat mixte), d'un référent déontologue pour les élus avant le 1er juin 2023 (art. R1111-1-A à R1111-1-D du CGCT).


CENTRE DE GESTION
Partenaire de proximité

PROPOSITION PAR L'ADM74 DE DEUX REFERENTS DEONTOLOGUES

Envoyé en préfecture le 01/06/2023
Reçu en préfecture le 01/06/2023
Publié le
ID : 074-217400852-20230525-DEL202365-DE

Afin d'aider les collectivités à se conformer à cette obligation de désignation d'un référent déontologue avant le 1er juin 2023, l'Adm74, en concertation avec le CDG74, a pris l'attache de deux spécialistes des questions de déontologie, qui ont accepté d'assumer ce rôle de référent pour les collectivités de Haute-Savoie intéressées (une seule personne devra être désignée et visée dans la délibération de la collectivité).

David Bailleul Jean-Olivier Viout



David BAILLEUL est Professeur des universités, Doyen en exercice de la de la Faculté de droit de l'Université Savoie Mont Blanc. Il est spécialiste de droit et contentieux administratifs, domaines dans lesquels il a publié de nombreux travaux de recherche, et a exercé pendant plus de vingt ans une activité de conseil auprès des collectivités locales.

Il a également une expérience pratique des questions de déontologie dans la fonction publique depuis plusieurs années, en ayant fait partie de diverses commissions de déontologie des agents publics. Il est actuellement le référent déontologue de l'Université Savoie Mont Blanc.



Jean-Olivier VIOUT a été successivement substitut du procureur à Annecy en 1973, procureur de la République à Albertville, substitut général puis avocat général à la cour d'appel de Lyon à partir de 1985. Il devient ensuite procureur général près la cour d'appel de Grenoble en 2001, puis procureur général près la cour d'appel de Lyon de 2004 à 2011.

Il est membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de 2011 à 2015.

Aujourd'hui en retraite, M. VIOUT a coanimé de 2017 à 2023 le service d'aide et de veille déontologique du Conseil supérieur de la magistrature. Depuis juillet 2022, il est également membre du collège de déontologie des commissaires de justice.

**Avant de procéder à la désignation de
votre référent déontologue (un
modèle de délibération vous sera
communiqué) , nous vous invitons à
un webinaire afin d'échanger sur le
sujet et sur la suite à donner à
l'obligation de désignation :**

Le mardi 25 avril 2023, de 17h à 18h.

[CLIQUEZ ICI POUR VOUS INSCRIRE](#)

*Après votre inscription, vous recevrez un e-mail
de confirmation contenant les instructions
pour rejoindre le webinaire.*